

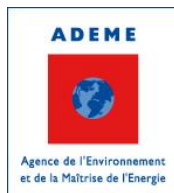


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

François de RUGY,
ministre d'État,
ministre de la Transition
écologique et solidaire

Jacques MEZARD,
ministre de la Cohésion
des Territoires

Julien DENORMANDIE,
secrétaire d'État
auprès du ministre
de la Cohésion des Territoires



Dossier de presse

Rénovation énergétique des bâtiments Lancement de la campagne de mobilisation FAIRE



www.faire.fr

#FAIRE
#TousEcoConfortables

Septembre 2018

SOMMAIRE

La rénovation énergétique des bâtiments, qu'est-ce que c'est ?	3
Le Plan de Rénovation énergétique des bâtiments du Gouvernement	4
FAIRE Une campagne pour mobiliser les Français autour de la rénovation énergétique	5
Le réseau FAIRE	6
Le site internet www.faire.fr	7
Impliquer l'ensemble des acteurs autour de la rénovation énergétique	8
Un dispositif d'aides financières.....	9
Le dispositif de communication	10

La rénovation énergétique des bâtiments, qu'est-ce que c'est ?

La rénovation énergétique consiste à optimiser et améliorer la performance énergétique des bâtiments en réalisant des travaux d'amélioration de l'isolation, de la ventilation, en installant des équipements moins énergivores, des dispositifs de pilotage et/ou en recourant aux énergies renouvelables.

En France, le secteur du bâtiment est très énergivore :

- 45 % de l'énergie finale consommée par les bâtiments
- 27 % des émissions de gaz à effet de serre émises par le secteur
- 7 millions de logements mal isolés
- 3,8 millions de ménages qui ont des difficultés à payer leur facture de chauffage ou se privent de chauffage

Tous les citoyens sont concernés : à titre personnel au sein de leur logement ou à titre collectif via la fréquentation des bâtiments tertiaires publics ou privés, notamment leurs lieux de travail.

La rénovation énergétique des bâtiments permet de baisser la facture énergétique donc à la fois d'améliorer le pouvoir d'achat, notamment des citoyens les plus fragiles, et de lutter contre le changement climatique. Elle répond à 3 enjeux de confort, d'économies d'énergie et d'écologie, notamment grâce à :

- **Une meilleure isolation** qui permet d'éviter la déperdition de chaleur et l'entrée du froid donc d'éviter la surconsommation d'énergie pour compenser les désagréments ;
- **Une meilleure ventilation** qui permet d'évacuer l'humidité et les polluants de l'air intérieur et donc de limiter les impacts sur la santé ;
- **L'installation d'équipements plus efficaces et moins énergivores** qui permettent de réduire la consommation et donc la facture énergétique ;
- **Des équipements à énergies renouvelables** comme le chauffage au bois, le chauffage-eau solaire ou le système solaire de production d'électricité qui participent à la transition écologique.

Selon le déclaratif des ménages, **le premier élément déclencheur pour se lancer dans les travaux de rénovation concerne le remplacement d'une installation en panne, la vétusté des installations ou un sinistre.**

Source ADEME

Le Plan de Rénovation énergétique des bâtiments du Gouvernement

Le Gouvernement a lancé en avril 2018 le Plan de Rénovation énergétique des bâtiments, qui s'inscrit dans les objectifs du Plan climat fixant comme cap la neutralité carbone à l'horizon 2050. L'objectif est double : diminuer les consommations énergétiques du secteur et lutter contre la précarité énergétique. Cet objectif se traduira par la rénovation de 500 000 logements par an jusqu'en 2050 et la rénovation de toutes les passoires thermiques occupées par des personnes aux revenus modestes d'ici 2025.

Le Plan a pour objectif de proposer des solutions de rénovation adaptées à tous les citoyens, pour tous les budgets, afin que notamment ceux en situation de précarité puissent rénover leur logement.

Dans ce Plan, figurent à la fois des mesures d'accompagnement des ménages pour permettre la rénovation des logements privés et lutter contre la précarité énergétique, des mesures favorisant la rénovation des bâtiments publics pour montrer l'exemplarité du secteur public qui investit dans la rénovation énergétique, la mobilisation des acteurs locaux et enfin l'implication de toute la filière du bâtiment et de l'immobilier autour de la rénovation énergétique.

Une des ambitions du Plan est de créer une signature commune de la rénovation afin de rassembler tous les acteurs publics et privés qui s'engagent et de donner confiance aux particuliers.

Cette ambition nécessite une large mobilisation des Français pour qu'ils s'engagent plus nombreux dans la réalisation des travaux de rénovation. C'est pourquoi les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires et l'ADEME lancent une grande campagne de communication. Celle-ci contribuera à donner aux citoyens envie et confiance dans les solutions qui existent, à favoriser le passage à l'acte de rénovation et à fédérer les acteurs du secteur et les collectivités.

Consulter le dossier de presse du Plan de rénovation énergétique des bâtiments : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dossier-de-presse-plan-de-renovation-energetique-des-batiments>

FAIRE

Une campagne pour mobiliser les Français autour de la rénovation énergétique



Pour entraîner les Français vers la rénovation énergétique, le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et l'ADEME lancent le 10 septembre 2018 la campagne baptisée **FAIRE**.

FAIRE est l'acronyme de **Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique**

FAIRE est une signature commune pour rassembler et rendre identifiables tous les acteurs de la rénovation énergétique.

Tous éco-confortables est un mot d'ordre fédérateur mettant en avant les bénéfices liés à la rénovation énergétique : **le confort et les économies** qui sont les premiers

94 % des ménages ayant réalisé des rénovations performantes trouvent qu'ils ont amélioré le confort thermique de leur logement et 74% observent déjà des réductions des dépenses énergétiques.

Source ADEME

centres d'intérêt des citoyens.

Cette campagne FAIRE permettra d'une part de **rendre lisible un « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat** pour les citoyens et d'autre part **d'entraîner l'ensemble des acteurs publics et privés autour de la question de la rénovation.**

Le déploiement de la campagne s'effectuera sur 3 années (jusqu'en 2020) et touchera plusieurs publics :

- les particuliers,
- les professionnels du secteur de la rénovation,
- enfin, les collectivités locales pour les accompagner à engager une rénovation énergétique de leurs propres bâtiments et mieux mobiliser leurs concitoyens dans la rénovation de leurs logements.

Le réseau FAIRE

Le « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat est regroupé sous la bannière commune « réseau FAIRE » qui représente près de 400 espaces conseil présents sur l'ensemble du territoire.

Ces espaces bénéficient d'une visibilité nationale. Sur le terrain, ils sont mis en place par [l'ADEME](#), l'Anah ([Agence Nationale de l'Habitat](#)), l'ANIL ([Agence Nationale pour l'Information sur le Logement](#)) et les structures locales (les ADIL) et les collectivités, afin de répondre aux questions des citoyens concernant la maîtrise de l'énergie, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables.

L'ensemble de ces conseillers deviennent aujourd'hui des « conseillers FAIRE » pour faciliter leur identification et rendre plus lisible ce « service public de la rénovation ».

Leur rôle auprès des particuliers est :

- d'apporter des informations concrètes et pratiques sur la réalisation de travaux de rénovation énergétique ou plus généralement sur la consommation d'énergie d'un logement ;
- de conseiller les particuliers dans leurs démarches afin de déterminer les travaux à réaliser en priorité et d'identifier les meilleures solutions pour baisser la consommation énergétique du logement ;
- de faire connaître les aides financières auxquelles ils ont droit.

Les conseillers FAIRE délivrent des conseils gratuits, neutres, indépendants et adaptés à chaque cas de figure pour guider les ménages vers les travaux de rénovation.

Pour les contacter, appeler le 0808 800 700 (prix d'un appel local) ou sur www.faire.fr

Seulement 15 à 17 % des ménages ayant réalisé des travaux en 2017 ont bénéficié d'information et d'accompagnement. Source ADEME

Le site internet www.faire.fr

www.faire.fr permet de répondre aux questions que se posent les particuliers et de les orienter, en fonction de leur situation et de leurs besoins, vers les espaces où rencontrer les conseillers FAIRE les plus proches.

Il propose aux internautes des conseils et des informations sur les aides financières disponibles selon leurs besoins :

- **FAIRE SIMPLE** qui explique les gestes simples à adopter pour améliorer le confort dans son logement et baisser sa consommation énergétique ;
- **FAIRE MIEUX** qui apporte, face à une question liée à la rénovation du logement, des solutions en termes d'isolation, de ventilation ou en cas d'installation dans un nouveau logement ;
- **FAIRE PLUS** qui détaille tous les travaux et aménagements qui peuvent être réalisés pour améliorer la performance énergétique globale de son logement.

L'objectif est d'accompagner les novices de manière progressive vers le « Faire plus ».

Pour ceux qui sont déjà engagés dans « Faire plus », le site permettra de trouver facilement près de chez lui un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ou un architecte adhérent afin de réaliser ses travaux et bénéficier des aides à la rénovation.

The screenshot displays the FAIRE website interface. At the top, there is a navigation bar with the FAIRE logo (a house icon) and the tagline "TOUS ÉCO-CONFORTABLES". To the right of the logo are logos for the French Republic and the Ministry of Ecology. Further right, it says "J'appelle un conseiller" followed by the phone number "0 808 800 700" and "Service gratuit + prix appel". Below this, there are navigation links: "Pourquoi faire ?", "Particuliers", "Professionnels", and "Collectivités".

Below the navigation bar, there are two buttons: "Contacter un conseiller FAIRE" (with a phone icon) and "Trouver un professionnel RGE" (with a magnifying glass icon).

Below these buttons, there are three service level cards, each with a star icon in a circle and a corresponding button:

- Faire simple** (1 star): "Des gestes simples du quotidien pour réduire votre consommation d'énergie". Button: "Faire simple →".
- Faire mieux** (2 stars): "Identifiez les rénovations énergétiques pour votre logement". Button: "Faire mieux →".
- Faire plus** (3 stars): "Combinez les travaux pour plus d'efficacité". Button: "Faire plus →".

Impliquer l'ensemble des acteurs autour de la rénovation énergétique

Dans le but de fédérer l'ensemble des acteurs, publics et privés, de la rénovation autour de valeurs communes, ceux qui favorisent une rénovation plus performante pourront s'emparer de cette signature commune et valoriser leurs actions en s'engageant auprès des pouvoirs publics.



Une charte d'adhésion à cette signature commune sera mise en place ; les signataires auront alors la possibilité d'utiliser le logo « Engagé pour FAIRE » qui permettra de les identifier en tant qu'acteur engagé dans le dispositif. La conduite et l'animation de cette signature commune de la rénovation est co-pilotée par l'ADEME et le Plan Bâtiment Durable.

Les premiers acteurs publics et privés engagés autour de la signature commune seront dévoilés dans les prochaines semaines.

Les professionnels RGE et les architectes référencés sur le site faire.fr seront automatiquement « Engagés pour FAIRE ». Ces professionnels, qualifiés pour réaliser des audits, de la maîtrise d'œuvre et des travaux de rénovation énergétique, sont d'ores et déjà engagés dans une montée en compétences de la filière et acteurs d'une rénovation plus performante des logements.

Eco-rénover son immeuble avec CoachCopro :

La plateforme d'accompagnement de la copropriété dédiée à l'éco-rénovation est mise à disposition des copropriétaires et des syndicats pour faciliter leur démarche et engager un projet global de rénovation de leur immeuble. Ce dispositif gratuit et indépendant accompagne déjà plus de 5000 copropriétés (soient 270 000 logements) à leur rythme et quel que soit le stade d'avancement de leur projet.

L'inscription de la copropriété sur CoachCopro.com permet de bénéficier :

- D'un accompagnement gratuit par un conseiller Faire à tout moment
- D'un centre d'informations spécifique à la rénovation de la copropriété
- De la connaissance du panel d'aides financières adaptées et mobilisables
- D'un parcours personnalisé pour conduire son projet
- Des retours d'expériences réussies de rénovations énergétiques

L'exemple de la rénovation de la copropriété « Rosny 2000 » est consultable sur la cartographie des copropriétés rénovées en métropole parisienne.

<http://www.coachcopro.com/>

Un dispositif d'aides financières

Les travaux de rénovation énergétique des logements sont rentables sur le long terme, mais nécessitent d'investir dans des travaux, ce qui n'est pas toujours facile, en particulier pour les ménages aux revenus modestes.

L'information et l'accompagnement sont importants pour sensibiliser les ménages aux bons choix de rénovation à opérer, mais les aides financières apportées par l'Etat et les collectivités sont décisives, d'autant plus qu'elles représentent souvent une part importante des travaux les plus efficaces.

Le Plan Rénovation prévoit la simplification du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) qui doit être encore plus ciblé sur les rénovations efficaces, et payé plus rapidement pour les ménages qui en ont besoin. L'Eco-prêt à taux zéro, qui permet de financer les travaux de rénovation, sera simplifié en 2019 et rendu accessible même aux ménages aux revenus très modestes.

Consulter le guide ADEME des aides financières 2018 : <https://www.ademe.fr/aides-financieres-2018>

Le programme « Habiter Mieux » de l'Anah : une mobilisation accrue pour lutter contre la précarité énergétique

Dans le cadre du plan Climat annoncé à l'été 2017 par le gouvernement, le programme Habiter Mieux a été confirmé et pérennisé jusqu'en 2022. Le Plan Climat a placé « l'éradication de la précarité énergétique en 10 ans » comme une priorité d'État. Ce choix prioritaire s'est traduit par une augmentation des financements et des objectifs de l'Anah pour le programme Habiter Mieux, avec un objectif de rénovation de 75 000 logements par an entre 2018 et 2022. En septembre 2017, le Grand plan d'investissement du gouvernement a renforcé le programme Habiter Mieux de 1,2 milliard d'euros sur cinq ans.

Un dispositif d'aides et d'accompagnement, Habiter Mieux, a été mis en place spécialement pour les ménages en précarité énergétique.

Plus d'informations sur le [site de l'Anah](#).

Le dispositif de communication

La campagne FAIRE est lancée pour trois années.

Dans un premier temps, la campagne est déployée à destination du grand public, via un dispositif d'envergure qui permettra de donner envie et confiance aux citoyens sur la rénovation énergétique et de mettre en lumière les solutions adaptées qui sont proposées. Cette première période permettra d'installer la signature FAIRE.

Elle sera ensuite déployée, à partir de janvier 2019, à destination des acteurs du secteur du bâtiment et de l'immobilier et des collectivités afin que soient impliquées toutes les parties prenantes.

Enfin, dans un troisième temps, elle portera plus spécifiquement sur l'apport des énergies renouvelables dans le bâtiment.

La campagne a été conçue et réalisée par l'agence La Chose.

La campagne met en scène des situations d'inconfort dans le logement, vécues au quotidien par les Français, leur permettant ainsi de s'identifier. Elle met en lumière des solutions adaptées pour y remédier. L'objectif est de donner confiance.

Pour cette première période, elle est déclinée sur :

- **des spots télévisés** à partir du 10 septembre 2018 mettant en scène les différentes nuisances présentes dans un logement non rénové : un taux trop important d'humidité, une chaleur excessive, un froid trop présent.



Cliquez pour découvrir les vidéos :

[1 version de 30 secondes](#)

3 versions de 15 secondes : sur [le froid](#) / [l'humidité](#) / [la chaleur](#)

- **des insertions publicitaires** en presse quotidienne régionale, à partir du 17 septembre 2018, relayant les solutions adaptées à chaque nuisance (Voir p.12, 13 et 14) ;
- **le site** www.faire.fr ;

- **une page Facebook FAIRE** afin d'interpeller le plus grand nombre. Ce canal de communication permettra de faire de la pédagogie et d'encourager la rénovation énergétique.
<https://www.facebook.com/FaireTousEcoConfortables>

FOCUS sur la campagne de communication

Conçue et réalisée par l'agence La Chose, la campagne TV, print et digitale dépeint des personnages qui luttent comme ils peuvent contre les problèmes d'inconfort chez eux. Pourtant, pour lutter contre la chaleur, le froid ou l'humidité, il y a mieux à FAIRE.

Le but ? Dédramatiser, en affirmant que l'inconfort chez soi n'est pas une fatalité, et faire apparaître FAIRE comme la solution naturelle à ces problèmes. Un message clair et impactant, porté par un mot d'ordre fédérateur : **tous éco-confortables.**

Le film « chapeau », de 30 secondes réalisé par David Bertram (Production Standard), met en avant les trois sources d'inconfort principales subies par les Français dans leur logement, à savoir la chaleur, le froid et l'humidité, avant d'introduire FAIRE, le service qui vous aide gratuitement à améliorer le confort de votre logement.

Trois films de 15 secondes ainsi que les trois prints de la campagne viennent compléter le dispositif, ils feront l'objet d'une diffusion massive en presse quotidienne.

L'objectif de transformation étant central dans le dispositif, une place importante a été laissée aux outils permettant le passage à l'action : la plateforme numérique faire.fr ainsi que le numéro gris 0808 800 700 permettant d'être mis en relation avec les conseillers FAIRE présents partout en France.



la chaleur

CONTRE LA CHALEUR IL Y A MIEUX À FAIRE

FAIRE, c'est le service qui vous guide pour améliorer le confort de votre logement. Nos conseillers vous proposent gratuitement des conseils adaptés pour vos travaux de rénovation.

FAIRE
TOUS ÉCO-CONFORTABLES

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

ou sur **faire.fr**





la chaine

CONTRE LE FROID IL Y A MIEUX À FAIRE

FAIRE, c'est le service qui vous guide pour améliorer le confort de votre logement. Nos conseillers vous proposent gratuitement des conseils adaptés pour vos travaux de rénovation.

FAIRE
TOUS ÉCO-CONFORTABLES

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

ou sur **faire.fr**





CONTRE LES PROBLÈMES D'HUMIDITÉ IL Y A MIEUX À FAIRE

FAIRE, c'est le service qui vous guide pour améliorer le confort de votre logement. Nos conseillers vous proposent gratuitement des conseils adaptés pour vos travaux de rénovation.

FAIRE
TOUS ÉCO-CONFORTABLES

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

ou sur **faire.fr**

